

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 9 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	5 juin 2023	Date d'affichage :	5 juin 2023
------------------------------	-------------	---------------------------	-------------

L'an deux mille vingt-trois et le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoins, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, DEROSIER Philippe

Absentes excusées : MARGOTAT Lydie, VENET Marie-Louise

Secrétaire de séance : CHALANDON Edith

DEL2/09-06-23 – Convention de délégation de compétence transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que depuis plusieurs années scolaires, la commune de Valeille organise le transport scolaire, pour l'école de Valeille.

Il indique ensuite que la convention de délégation de la compétence transports scolaires qui lie la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la commune de Valeille, prend fin au 31 juillet 2023.

Il informe ensuite, que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de prolonger cette convention par le biais d'une nouvelle convention. Cette convention définit les rôles et responsabilités de chacune des parties.

Il fait part que cette convention est conclue seulement pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention concernant la délégation de la compétence transport scolaire à l'aide d'un véhicule appartenant à la commune de Valeille avec participation financière.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la commune de Valeille.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Edith CHALANDON



Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20230609-DEL2_09-06-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2023